

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE330

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 25

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 10 :

« Les annonces précisent également...*(le reste sans changement)*».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.